

Nous espérons qu'elle portera tout particulièrement son attention sur les industries considérées comme les plus importantes et offrant le plus de possibilités pour le développement économique futur du Canada. Elle s'attachera aux domaines nécessitant le développement et la mise en œuvre de techniques nouvelles, à ceux nécessitant l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles du Canada, à ceux ayant trait particulièrement à la mise en valeur du Nord ou à ceux dans lesquels le Canada a maintenant, ou peut manifester, un avantage relatif important par rapport aux critères internationaux.

Pour tirer profit pleinement des occasions de développer notre économie dans l'avenir, il sera nécessaire que des mesures importantes soient prises pour rationaliser et moderniser les divers secteurs de l'industrie canadienne. Certaines de ces mesures entraîneront à la fois des fusions, des concentrations et d'autres accords entre entreprises destinées à renforcer la compétitivité de l'industrie canadienne. Cependant, c'est souvent au cours de ces remaniements désirables que le contrôle canadien sur la société en cause devient le plus précieuse.

La Corporation de développement du Canada doit être en mesure de jouer un rôle important de catalyseur pour rendre possibles de tels changements constructifs et réduire les risques d'un degré indésirable de contrôle étranger sur les industries en question. Ainsi elle doit travailler en collaboration étroite et constructive avec le monde canadien des affaires et des finances, en aidant à établir le genre d'institutions nationales qui doivent élargir les occasions, pour les Canadiens, d'utiliser leurs connaissances de la technique et de la gestion et d'accroître les débouchés pour les biens et les services canadiens.

● (8.10 p.m.)

Le rôle premier de la Corporation de développement du Canada est d'aider à bâtir et à assurer l'avenir plutôt que de s'attacher au passé. Son approche doit être dynamique, positive et tournée vers l'avenir. Tout comme les forces en jeu dans notre économie sont nombreuses et complexes, les mesures que nous devons prendre pour bâtir notre économie dans les années 1970 doivent être variées et souples. La Corporation de développement du Canada a été conçue avec de larges moyens d'investissement pour donner à sa direction les ressources et la souplesse nécessaires pour atteindre, de la façon la plus efficace, les objectifs qui lui ont été assignés.

La Corporation doit opérer dans le secteur privé de l'économie avec les moyens et les contraintes d'une société privée. On prévoit qu'elle réalisera ses objectifs, aux termes du bill, «en vue d'un bénéfice et au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires». Puisque les actions de la Corporation doivent être vendues, dès que possible, au public, en concurrence avec les autres moyens d'investissement, la direction de la Corporation doit, à tout moment, avoir pleinement conscience de la nécessité d'obtenir un taux de rendement sur le capital investi compétitif et bien proportionné aux risques pris.

On ne peut pas et on ne doit pas attendre de la Corporation de développement du Canada qu'elle fasse des investissements qui ne répondent pas à ses critères de rentabilité. L'intérêt national et le mobile du profit ne sont pas toujours compatibles, mais il existe un vaste domaine où ils s'accordent ou peuvent s'accorder. C'est

[L'hon. M. Benson.]

dans ce domaine que l'activité et l'attention de la Corporation doivent se concentrer. Cela signifie que le champ d'action de la Corporation a des limites. Elle doit être considérée comme l'une des mesures destinées à favoriser une appropriation et un contrôle plus grands de notre économie par les Canadiens. Mais je suis sûr que le rôle qu'elle peut jouer contribuera très largement à nos efforts pour répondre à ces préoccupations de façon positive et constructive.

L'autre objectif majeur énoncé dans le bill est que la compagnie doit appartenir au public canadien et que la répartition des actions doit être aussi large que possible. La Corporation doit être uniquement canadienne et ses actions donnant droit de vote seront détenues seulement par des citoyens ou des résidents canadiens. Grâce à elle, une nouvelle occasion sera donnée à chaque Canadien d'investir dans l'industrie canadienne et de partager les bénéfices d'un tel investissement. On prévoit que ses actions, une fois largement réparties dans le public, seront inscrites à la cote des bourses canadiennes.

J'ai annoncé les objectifs et le genre d'actions proposé pour la CDC. Le gouvernement prend pour acquis que ces objectifs et actions remportent l'adhésion de la grande majorité des Canadiens. Je suis persuadé que le monde des affaires supporte lui aussi la CDC à la condition très importante que la CDC soit libre de décider de ses transactions. C'est du reste une disposition que l'on retrouve dans le bill. Et c'est là le mandat même de la CDC.

Dans les commentaires qui ont fusé de toutes parts depuis l'introduction du projet de loi de la CDC, on retrouve bien sûr quelques voix criardes de la droite et de la gauche.

La gauche, c'est-à-dire mes amis du Nouveau parti démocratique, a crié à l'abandon de l'initiative aux mains de l'industrie privée grâce à une déclaration de leur chef qui semble n'avoir que parcouru des yeux ce projet de loi. Après avoir étudié ce projet de loi, le NPD pourra peut-être reconnaître maintenant que les actions de la CDC pourront être distribuées au grand public, que la Corporation aura un rôle important à jouer pour inciter la propriété et le contrôle canadien, et qu'elle favorisera le développement industriel et l'accroissement du secteur secondaire au Canada. Toutefois, la CDC a peu de chances de réussir, car, cet après-midi, prenant une initiative pour laquelle on nous aurait blâmés, ils ont publié un communiqué indiquant en quoi consisterait leur amendement à la deuxième lecture du bill. Ils proposent que la Corporation de développement du Canada fasse mainmise sur l'industrie au Canada et en fasse la propriété de l'État. Voilà ce qu'ils veulent pour la CDC.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre pourrait-il...

**L'hon. M. Benson:** Quand j'aurai terminé.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque-t-il le Règlement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je vais transformer ma question en un rappel au Règlement. Que voulait dire le ministre quand il a dit: «La CDC a peu de chances de réussir»?

**L'hon. M. Benson:** Oh non! Je parlais du NPD.